

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 4: Problèmes d'aménagement en montagne : problèmes de l'Entremont, Valais

Artikel: La montagne : ni braderie ni musée

Autor: Philippe, Vincent

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La montagne: ni braderie ni musée

par M. Vincent Philippe

49

Cette route constitue la colonne vertébrale de l'Entremont, tout l'influx nerveux de la région circule dans cet axe. A ce titre, la région doit en tirer le maximum de profit. Les zones de tourisme doivent s'y relier aisément et les régions directement touchées par cet axe doivent y trouver un élément important de leur développement. Ce dernier point pose quelques problèmes sérieux, quant à la traversée ou au détournement des agglomérations. Actuellement, seuls les villages de Bovernier et d'Orsières sont encore traversés par la route, ce qui pose des problèmes de circulation assez graves. Le détournement de Bovernier est en cours, celui d'Orsières à l'étude. Compte tenu de l'exiguïté des passages, de la pente des terrains, les détournements restent proches des agglomérations.

Ici encore, un paysage nouveau est né de l'exploitation commerciale de la route. Stations distributrices d'essence, de toutes formes et de toutes couleurs, motels, kiosques, garages de réparations, enseignes lumineuses, etc.

Il suffit aujourd'hui d'approcher Bourg-Saint-Pierre par la route du Grand-Saint-Bernard pour se sentir soudain transporté dans l'espace vital d'une société mécanisée dont le moteur à explosion est le principal consommateur.

Heureusement, la route s'éloigne du bourg, encore qu'une malencontreuse installation de distribution d'essence masque le village au moment même où l'automobiliste doit le découvrir.

Mais quelle joie aussi de se retrouver dans ce vieux bourg débarrassé d'une circulation encombrante, de découvrir en toute tranquillité l'architecture sévère et douce des maisons de pierre.

Bourg-Saint-Pierre peut renaître aujourd'hui et, aménagé avec soin, devenir un des sites architecturaux les plus remarquables de notre pays.

Et la vie économique du village n'en souffrira pas. L'artisan, l'agriculteur, le commerçant doivent y garder leur place. Les vieilles maisons sont aménagées pour loger les vacanciers, les gens de passage. Le citadin y trouve la tranquillité et le repos.

Liddes, Orsières, Sembrancher peuvent ainsi trouver une vocation nouvelle. L'expérience de Vichères, hameau abandonné par ses habitants, et qui, aujourd'hui transformé retrouve vie, démontre par un autre chemin que des voies nouvelles sont à explorer.

J'ai évoqué pour vous quelques problèmes essentiels

L'aménagement du territoire est un de ces grands sujets sur lesquels chacun a sa petite idée. Que ce soit le sentiment ou la raison qui parle, le débat est souvent confus. Le sujet, il est vrai, est mal connu et les cas concrets d'aménagement rarissimes.

Aussi lorsque des experts se réunissent et échangent des idées vaut-il la peine de les écouter attentivement. Récemment s'est tenue à Verbier une assemblée commune de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, sections de Suisse occidentale et du Valais. Les exposés, qui portaient sur l'aménagement des régions de montagne, présentaient un intérêt réel.

Il est frappant de constater que, quel que soit le point de vue défendu, l'ensemble des spécialistes arrivent à la même conclusion: toutes les activités sont complémentaires. Le naturaliste défend la nature, l'expert agricole la terre, le promoteur d'industries l'industrialisation, l'animateur de station le tourisme, l'amateur d'architecture le visage des villes et des villages, mais tous affirment qu'en 1968, il est impossible de se battre pour un secteur sans penser à tous les autres à la fois.

L'aménagement du territoire, c'est donc la construction et la sauvegarde d'un équilibre, d'une harmonie.

On lira dans ce cahier, le point de vue du naturaliste et de l'expert agricole et on sera frappé par les multiples points de rencontre de leurs arguments. La politique du vase clos est

de l'aménagement de l'Entremont et cette évocation est loin d'être exhaustive. Il faudrait encore parler de la création de réserves naturelles et de protection de la nature dans l'Entremont, des équipements touristiques de haute montagne, de leur financement, etc.

Ces problèmes juxtaposés expriment la complexité d'un aménagement global de la région. Pourtant, ils expriment aussi la nécessité d'une vision d'ensemble sur le plan intercommunal et régional et, dans ce but, une étude systématique de la situation sociale et économique de l'Entremont, une mise en évidence de ses potentialités est indispensable.

Il faut souhaiter que l'Entremont trouve les moyens qui favorisent une collaboration étroite entre toutes les communes, en vue de la mise sur pied d'une politique commune de développement qui doit trouver sa conclusion dans un plan d'aménagement régional.

Anzère, la station du futur

50

Paris ne s'est pas bâti en un jour, certes, et l'on est facilement sceptique, lorsque quelqu'un, un étranger le plus souvent, dit: «Ici, je construirai une station.» Une expérience intéressante, Anzère, sur les communes d'Ayent et d'Arbaz, tend à prouver qu'une station partie de rien peut en définitive faire bonne figure.

Il y a six ans, ce balcon sur la vallée du Rhône était pratiquement inhabité. Au lieu d'être un handicap, cette situation a été utilisée par les promoteurs. Ce qui vaut au Valais sa première grande station complètement «planifiée». Sur l'argument qui veut que le tourisme apporte avant tout un dépaysement, on peut ne pas aimer Anzère. Le village principal, composé de dix-sept immeubles résidentiels, une fois terminé, donnera toutefois une impression de cohérence que pourront lui envier bien des stations à la mode.

L'architecture choisie ne dépare pas le site. Chaque bâtiment est conçu selon un plan d'ensemble, et la construction doit y être en bois pour les trois quarts.

40 millions en six ans

Tel est en effet le chiffre des investissements faits à Anzère. Plus de 150 chalets, 3 hôtels et pensions, 6 restaurants, des boutiques et des magasins, y ont poussé – pourquoi ne pas le dire – comme des champignons,

mais avec plus de discernement quant au lieu. Pour l'instant en quelque point que l'on se trouve de la station, on a peine à croire que celle-ci abrite déjà 2000 lits. En sera-t-il de même dans quatre ans, lorsque l'aménagement sera en voie d'achèvement? Le pari est ouvert!

En tout cas, les vallonnements de ce plateau permettent d'y loger plus de 10 000 lits, sans donner pour autant l'illusion d'une ville de montagne.

A vrai dire, la commune d'Ayent, ou du moins une partie de sa population, avait songé à exploiter cette possibilité touristique, avant la venue du groupe financier qui construit Anzère. Mais, faute de moyens, on n'avait pas vu aussi grand.

Il a fallu créer les accès routiers, qui doivent encore être améliorés, et l'on prévoit les aménagements d'eau et les installations suffisantes pour 13 000 personnes. Ces investissements n'ont pas été sans mouvements d'opinions dans la population. Mais l'idée a fait son chemin. Le règlement de construction qui préside à l'aménagement a été accepté à une forte majorité.

Il faut encore souhaiter que cette population prenne une plus grande part au développement commercial et économique de la nouvelle station. Un but serait alors atteint: la reconversion économique d'une commune.

révolue et rien ne l'illustre mieux que la conception du Parc national suisse. S'il était à refaire, estime aujourd'hui le naturaliste, on procéderait tout autrement.

Le colloque de Verbier inspire une seconde réflexion. Dans la grande bataille que notre pays mènera – ou ne mènera pas – pour façonner son visage de demain, ses structures politiques serviront tout à la fois de frein et de stimulant.

De frein tout d'abord. Ces structures sont complexes. On n'en finit plus de démêler les subtilités des compétences communales, cantonales et fédérales. Souvent les meilleures volontés s'achoppent à des difficultés extrêmes et y perdent en efficacité. Il faudra donc trouver les accommodements politiques nécessaires par la collaboration intercommunale et interrégionale.

Mais les structures politiques suisses, par la décentralisation

des pouvoirs qu'elles garantissent, offrent un très grand avantage. Elles donnent une réelle capacité de «participation» – le mot est à la mode! – à tous les niveaux, commune, canton et Confédération. Seuls les individus et les collectivités directement concernés par le développement d'une localité ou d'une région sont à même de «sentir» quelles sont les solutions qui conviennent le mieux à leur nature et à leur génie.

Mais seule également une autorité dotée de pouvoirs plus vastes est capable de faire entrer les intérêts locaux dans un plan d'ensemble.

C'est par un juste dosage de décisions au sommet et d'efforts à la base que l'on s'acheminera vers l'aménagement du territoire souhaité.

V. Ph.

«Feuille d'Avis de Lausanne»